



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est
27, rue de la Première Armée - 67000 Strasbourg
Ce rapport contient 25 pages
Référence : FD-204-001

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Equo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est

Siège social : 27, rue de la Première Armée - 67000 Strasbourg

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 5 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les clients, les produits d'exploitation, le personnel, les achats, les stocks et la trésorerie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier arrêté le 5 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport financier du Trésorier relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 9 octobre 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Florent Dissert
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	59 707	59 707					
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	13 857	11 489	2 368	3 792	1 424	37.55	
	Fonds commercial (1)	68 831	10 671	58 159	63 495	5 336	8.40	
	Autres immobilisations incorporelles	2 734	2 154	580		580		
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	3 246		3 246	3 246			
	Constructions	907 946	230 745	677 202	668 651	8 550	1.28	
	Installations techniques, matériel et outillage	542 275	533 704	8 571	17 429	8 857	50.82	
	Autres immobilisations corporelles	628 865	457 064	171 801	177 923	6 122	3.44	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes	5 000		5 000	1 002	3 998	399.00	
	Immobilisations financières (2)							
	Participations mises en équivalence							
	Autres participations							
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	161 463		161 463	161 410	53	0.03		
Prêts	180		180	1 519	1 339	88.15		
Autres immobilisations financières	278 620		278 620	294 563	15 944	5.41		
Total II	2 672 724	1 305 534	1 367 190	1 393 031	25 841	1.85		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	273 735	62 485	211 250	268 885	57 634	21.43	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis	274 249		274 249	326 479	52 230	16.00	
	Marchandises	20 559		20 559	21 553	994	4.61	
	Avances et acomptes versés sur commandes	538		538		538		
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	835 395	9 858	825 537	1 342 425	516 888	38.50	
	Autres créances	81 662		81 662	64 936	16 726	25.76	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	1 066 490		1 066 490	1 149 502	83 012	7.22		
Disponibilités	1 331 782		1 331 782	1 124 668	207 114	18.42		
Charges constatées d'avance (3)	16 151		16 151	14 753	1 398	9.47		
Total III	3 900 561	72 343	3 828 218	4 313 201	484 982	11.24		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 573 286	1 377 877	5 195 409	5 706 231	510 823	8.95		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 42 971) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 863 340		1 863 340				
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves							
	Report à nouveau	1 452 288		1 385 538		66 750	4.82	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	289 127		66 750		222 377	333.15	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	40 990		49 157		8 167	16.61	
	Total I	3 645 745		3 364 785		280 960	8.35	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
		Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	31 000		20 000		11 000	55.00	
	Total III	31 000		20 000		11 000	55.00	
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	534 554		630 963		96 410	15.28	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 573				11 573		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	191 518 627 481		927 121 655 581		735 603 28 100	79.34 4.29	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	54 621		34 152		20 469	59.94	
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	96 435		70 907		25 528	36.00
		Total IV	1 518 664		2 321 447		802 783	34.58
		Ecarts de conversion passif (V)						
		TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 195 409		5 706 231		510 823	8.95

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 518 664 1 210 204

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	406 699		406 699	543 563		136 864	25.18
Production vendue de biens	3 669 199		3 669 199	3 711 575		42 376	1.14
Production vendue de services	360 430		360 430	389 460		29 029	7.45
Chiffre d'affaires NET	4 436 329		4 436 329	4 644 598		208 269	4.48
Production stockée			66 257	18 075		84 332	466.57
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			1 198 276	1 213 501		15 225	1.25
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			79 103	25 973		53 130	204.56
Autres produits			80 368	165 279		84 911	51.37
Total des Produits d'exploitation (I)			5 727 818	6 067 425		339 607	5.60
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			210 063	363 417		153 354	42.20
Variation de stock (marchandises)			994	4 802		5 796	120.70
Achats de matières premières et autres approvisionnements			522 774	606 540		83 766	13.81
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			9 877	26 091		35 968	137.85
Autres achats et charges externes *			1 010 283	1 029 642		19 359	1.88
Impôts, taxes et versements assimilés			50 716	62 493		11 777	18.85
Salaires et traitements			2 695 848	2 763 986		68 138	2.47
Charges sociales			835 832	979 628		143 797	14.68
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			95 956	126 466		30 510	24.12
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			5 336	5 336			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			66 534	41 878		24 656	58.87
Dotations aux provisions							
Autres charges			9 786	9 995		209	2.09
Total des Charges d'exploitation (II)			5 513 998	5 958 489		444 490	7.46
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			213 820	108 937		104 883	96.28
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	3 987		5 404		1 418	26.23
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 720		11 493		1 773	15.43
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	49 564		37 581		11 983	31.89
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	55 369				55 369	
Total V	118 640		54 479		64 162	117.77
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			49 564		49 564	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	10 605		12 217		1 612	13.19
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	45 393				45 393	
Total VI	55 998		61 782		5 784	9.36
2. Résultat financier (V-VI)	62 642		7 303		69 945	957.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	276 462		101 634		174 828	172.02
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 933		17 741		1 192	6.72
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 507		27 940		16 433	58.82
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			20 000		20 000	100.00
Total VII	30 439		65 681		35 242	53.66
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 073		93 463		91 391	97.78
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 692		511		3 180	621.82
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 000				11 000	
Total VIII	16 764		93 975		77 210	82.16
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	13 675		28 294		41 969	148.33
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 010		6 590		5 580	84.67
Total des produits (I+III+V+VII)	5 876 898		6 187 585		310 687	5.02
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 587 771		6 120 835		533 064	8.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	289 127		66 750		222 377	333.15
			11 758	12 707		

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

F.A.A.L

**27, rue de la 1^{ère} armée
67000 STRASBOURG**

*** * ***

ANNEXES

SOMMAIRE

I.	<u>FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</u>	3
II.	<u>REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>	4
1.	<u>PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES</u>	4
2.	<u>APPLICATION DE PROCEDURES SPECIFIQUES</u>	5
3.	<u>TRAITEMENT COMPTABLE DES LEGS DESTINES A ETRE VENDUS</u>	5
III.	<u>COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</u>	6
1.	<u>ETAT DES IMMOBILISATIONS</u>	6
2.	<u>ETAT DES AMORTISSEMENTS</u>	6 - 7
3.	<u>TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS</u>	7 - 8
4.	<u>ETAT DES PROVISIONS</u>	8
5.	<u>ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES</u>	9
6.	<u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u>	10
7.	<u>FONDS COMMERCIAL</u>	10
8.	<u>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	10
9.	<u>EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	10
10.	<u>EVALUATION DES AMORTISSEMENTS</u>	11
11.	<u>TITRES IMMOBILISES</u>	11
12.	<u>EVALUATION DES MATIERES ET DES MARCHANDISES</u>	11
13.	<u>EVALUATION DES PRODUITS ET EN COURS</u>	11
14.	<u>EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES</u>	11
15.	<u>DEPRECIATION DES CREANCES</u>	12
16.	<u>EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</u>	12
17.	<u>DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES</u>	12
18.	<u>DISPONIBILITES EN EUROS</u>	12
19.	<u>PRODUITS A RECEVOIR</u>	12
20.	<u>CHARGES A PAYER</u>	13
21.	<u>CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>	13
22.	<u>ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES AU BILAN</u>	13
IV.	<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u>	14
1.	<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS</u>	14
2.	<u>ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES</u>	14
V.	<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	15
1.	<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	15
2.	<u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u>	15
3.	<u>EFFECTIFS</u>	16
4.	<u>REMUNERATION DES CADRES DIRIGEANTS</u>	16
5.	<u>VENTILATIONS DE L'IMPOT</u>	16
6.	<u>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>	16

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, et dégage un bénéfice comptable de 414 933 € pour l'Entreprise adaptée et un déficit comptable de 125 806 € pour le Fonds social.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La fédération, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction a pris les dispositions suivantes :

- Utilisation du dispositif de chômage partiel dès le premier jour, soit le lundi 16 mars 2020. Au 1^{er} septembre, la fédération continue à faire appel au chômage partiel pour une partie de ses effectifs. Sur la période du 16/03/2020 au 31/07/2020, l'aide perçue au titre du chômage partiel est de 223 315.45€.
- Sollicitation du PGE (Prêt Garanti par l'Etat) à hauteur de 330 000€ auprès de la Société Générale. La fédération pouvait solliciter jusqu'à 25% du montant de son chiffre de l'année N-1 ce qui aurait correspondu à un maximum de 1 090 940 €. La fédération a cependant limité sa demande à 30% de ce montant, soit un prêt de 330 000 €.
- Dans la mesure où la fédération « facture » à l'expédition et après une fermeture de l'établissement au 17/03/2020, la fédération a opté pour une reprise partielle de l'activité dès le 20/04/2020 incluant l'expédition et la back-office.
- Dans le but de faire face à la baisse de chiffre d'affaires, il a été mis en place une présence commerciale terrain et téléphonique également sur les mois d'été, dont le mois d'août, traditionnellement non travaillé.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité des activités de l'Association,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Il est rappelé que la Fédération des Aveugles et Amblyopes d'Alsace et de Lorraine présente un statut d'Association juridiquement indépendante.

L'organisation structurelle de l'Association repose sur une séparation des activités dites associatives et des activités dites techniques. Dans le cadre de cette organisation, différentes sections ont été constituées :

- section FONDS SOCIAL,
- section ENTREPRISE ADAPTEE,

Les comptes annuels 2019 de l'Association sont issus de la sommation des comptes des différentes sections. Cette présentation pratique ne saurait être assimilée à une véritable consolidation.

2. APPLICATIONS DE PROCEDURES SPECIFIQUES

Gestion des résultats antérieurs

A compter du 01/01/1997, il a été décidé de reconsidérer la pratique antérieure appliquée à la gestion des résultats constatés en N-1, qui voulait que lesdits résultats soient réimputés en charges ou en produits sur l'exercice suivant. Désormais les résultats dégagés par chacune des sections sont affectés en réserves ou en report à nouveau, au financement des projets associatifs futurs, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements non renouvelables ne font pas l'objet d'une reprise au compte de résultat.

A contrario, les subventions renouvelables affectées au financement des immobilisations sont rapportées au résultat et étalées sur la durée d'amortissement des dites immobilisations.

Contributions volontaires

Il sera précisé que les contributions volontaires, effectuées à titre gratuit ne font pas l'objet d'une valorisation.

3. TRAITEMENT COMPTABLE DES LEGS DESTINES A ETRE VENDUS

Les legs reçus destinés à être vendus sont comptabilisés en engagement hors bilan au moment de l'acceptation. Seul, le produit de cession est comptabilisé en compte de résultat au moment de la réalisation de la vente.

III. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

1. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Solde 31/12/18	Acquisitions	Cessions	Solde 31/12/19
Frais d'établissements et de développement TOTAL	59 707			59 707
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	84 807	615		85 422
Terrains	3 246			3 246
Constructions sur sol propre	702 098	46 026		748 124
Installations générales, agenc. et aménag. constructions	163 452			163 452
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	630 000		87 724	542 276
Installations générales, agencements et aménagements divers	713 265	22 862	404 722	331 405
Matériel de transport	66 134		390	65 744
Matériel de bureau et informatique, mobilier	268 275	21 871	62 062	228 084
Avances et acomptes	1 002	5 000	1 002	5 000
TOTAL	2 547 472	95 759	554 898	2 088 333
Autres titres immobilisés	111 410	53		111 463
Prêts, autres immobilisations financières	59 202	490	1 829	57 863
TOTAL	170 612	543	1 829	169 326
TOTAL GENERAL	2 862 598	96 917	556 727	2 402 788

2. ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Solde 31/12/18	Acquisitions	Cessions	Solde 31/12/19
Frais d'établissements et de développement TOTAL	59 707			59 707
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	12 184	1 459		13 643
Constructions sur sol propre	144 561	29 485		174 046
Installations générales, agenc. et aménag. constructions	48 708	7 991		56 699
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	612 572	8 857	87 724	533 705
Installations générales, agencements et aménagements divers	603 608	23 547	404 722	222 433
Matériel de transport	42 826	8 678	390	51 114
Matériel de bureau et informatique, mobilier	226 948	15 939	59 370	183 517
TOTAL	1 679 223	94 497	552 206	1 221 514
TOTAL GENERAL	1 751 114	95 956	552 206	1 294 864

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab. et de dév. TOTAL	0				
Autres immob. incorp. TOTAL	1 459				
Constructions sur sol propre	29 485				
Installations générales, agenc. et aménag. constructions	7 991				
Instal. techn. Mat. outillage ind.	8 857				
Instal. gales agenc. aménag. div.	23 547				
Matériel transport	8 678				
Mat. bureau info. mobilier	15 939				
TOTAL	94 497				
TOTAL GENERAL	95 956				

3. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droits de reprise	1 863 340				1 863 340
Réserves :					
Réserves de trésorerie					
Report à nouveau	1 385 539		66 750	0	1 452 289
RESULTAT DE L'EXERCICE	66 750		289 127	66 750	289 127
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	49 158		3 340	11 507	40 991
Provisions réglementées					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	3 364 787	0	359 217	78 257	3 645 747

Les fonds associatifs s'élèvent à 3 645 747 € au 31 décembre 2019 et se décomposent ainsi :

- Capital :	· Patrimoine	787 844 €
	· Dotation de base	770 €
	· Subventions d'équipement	629 157 €
	· Apports sans droit de reprise	445 569 €
		<u>1 863 340 €</u>
- Report à nouveau		1 452 288 €
- Résultat de l'exercice		289 127 €
- Subventions d'investissement		40 990 €

4. ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions réglementées	Solde 31/12/2018	Dotations 2019	Montants utilisés 2019	Solde 31/12/2019
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Provisions pour risques et charges	Solde 31/12/2018	Dotations 2019	Montants utilisés 2019	Solde 31/12/2019
Litiges prud'homaux	20 000	11 000	0	31 000
Autres Litiges	0	0	0	0
TOTAL	20 000	11 000	0	31 000

Provisions pour dépréciation	Solde 31/12/2018	Dotations 2019	Montants non utilisés 2019	Solde 31/12/2019
Sur immobilisations incorporelles	5 336	5 336	0	10 672
Sur immobilisations corporelles	0	0	0	0
Sur stocks et en cours	28 755	62 485	28 755	62 485
Sur comptes clients	21 785	4 049	15 977	9 857
Autres provisions pour dépréciation	49 564	0	49 564	0
TOTAL	105 440	71 870	94 296	83 014
TOTAL GENERAL	125 440	82 870	94 296	114 014
Dont dotations et reprises d'exploitation		71 870	41 955	
financières		0	49 564	
exceptionnelles		11 000		

La provision pour litige prud'homal de 20 k€ constatée antérieurement au 31/12/2016 a été dotée d'une provision complémentaire de 11k€.

5. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	180	180	
Autres immobilisations financières	278 620	15 938	262 682
Clients douteux ou litigieux	11 829	4 859	6 970
Autres créances clients	823 566	823 566	
Personnel et comptes rattachés	8 672	8 672	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 216	13 216	
Débiteurs divers	59 773	59 773	
Charges constatées d'avance	16 151	16 151	
TOTAL	1 212 007	942 355	269 652
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	490		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 839		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	534 605	96 057	185 742	252 806
Emprunts et dettes financières divers	2 430	0	2 430	
Fournisseurs et comptes rattachés	191 518	191 518		
Personnel et comptes rattachés	209 986	209 986		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	314 883	314 883		
Impôt sur les bénéfices	2 267	2 267		
Taxe sur la valeur ajoutée	92 980	92 980		
Autres impôts taxes et assimilés	7 366	7 366		
Autres dettes	54 621	54 621		
Produits constatés d'avance	96 435	96 435		
TOTAL	1 507 091	1 066 113	188 172	252 806
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	96 410			

6. FRAIS D'ETABLISSEMENT

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	59 707	10,00 %
TOTAL	59 707	

7. FONDS COMMERCIAL

Nature	Montant des éléments			Global	Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apports		
FC Maison des aveugles Strg	28 965			28 965	5 793
Drt au bail Jost	24 392			24 392	4 878
Drt au bail RC 22 rue 1 ^{ère} Armée	15 245			15 245	
FC Metz	229			229	
TOTAL	68 831			68 831	10 671

8. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels Ateliers protégés	4 437	100,00%
Logiciels Fonds social	2 119	100,00%
Logiciel Fonds social	615	33,33%
Brevet luciole Ateliers protégés	2 300	20,00%
Licence Mobile Acess Ateliers protégés	7 120	20,00%

9. EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

10. EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	30 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	2 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

11. TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

12. EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

13. EVALUATION DES PRODUITS ET EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'Association, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

14. EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

15. DEPRECIATION DES CREANCES

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

16. EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

17. DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 31/12/19	Plus value latente	Moins value latente
Actions françaises	08/03/2006	3 517	24 696	21 179	0
Actions étrangères		612	83	0	529
OPCVM		5 333	6 577	1 244	0
Obligations	07/12/2018	459 528	485 610	26 082	0
Contrat SOGECAPI	20/07/2015	497 500	525 300	27 800	0
AFI ESCA	31/03/2011	100 000	124 095	24 095	0
TOTAL		1 066 490	1 166 361	100 400	529

18. DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

19. **PRODUITS À RECEVOIR (Exploitation)**

Nature	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	25 842
Autres créances	54 645
Disponibilités	0
TOTAL	80 486

20. **CHARGES À PAYER (Exploitation)**

Nature	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 868
Dettes fiscales et sociales	269 034
Autres dettes	18 283
TOTAL	319 237

21. **CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Exploitation)**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	16 151
TOTAL	16 151

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	96 435
TOTAL	96 435

22. **ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES AU BILAN**

Néant

IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés :

Néant

Engagements reçus :

Caution solidaire sur un emprunt restant dû pour 362 k€ reçue de la part de la Fédération des Aveugles.

2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

L'association présente un engagement d'indemnité de départ à la retraite évalué à 413 K€ au 31/12/2019.

Cet engagement a été calculé selon la méthode des unités de crédit projetées (P.B.O.) à la date du 31/12/2019, en tenant compte des hypothèses de rotation, mortalité, inflation et croissance des salaires connues à cette date. Cet engagement a été calculé charges sociales comprises.

Il n'existe pas d'accord particulier en matière d'engagement à la retraite.

Les conventions collectives applicables sont bois et scieries pour les employés, ouvriers et cadres; voyageurs, représentants, placiers pour les VRP.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement ont été les suivantes :

- * Départ volontaire et âge estimé de la retraite de 65 à 67 ans ;
- * Table de mortalité correspond à la situation démographique établie par l'I.N.S.E.E 2013
- * Taux d'actualisation retenu de 0,77 % ;
- * Rotation moyenne ;
- * Taux de revalorisation des salaires de 1 % jusqu'au départ à la retraite, toutes catégories.
- * Taux de charges sociales : 40% ;

Conformément au choix offert par la réglementation comptable actuelle, l'Association a décidé de ne pas comptabiliser cet engagement sous la forme d'une provision, mais de mentionner cette information dans l'annexe.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Nature	Fonds social	Entreprise adaptée
Ventes de marchandises	5 388	401 311
Production vendue de biens et services	74 116	3 955 514
Produits stockés	0	-66 257
Production immobilisée	0	0
Subventions	23 515	1 174 761
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	30 276	48 827
Legs et dons	63 965	0
Cotisations	14 903	0
Autres produits	0	1 500
TOTAL	212 163	5 515 656

2. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Nature	Montant	Imputé au compte
<u>Produits exceptionnels</u>		
Rentrées sur créances amorties	277	77140000
Autres produits exceptionnels	0	77180000
Produits sur exercices antérieurs	18 656	77200000
Produit de Cession Eléments Financiers	0	77560000
QP de subvention virée au résultat	11 507	77700000
Rep. Provision litige exceptionnel	0	78751110
TOTAL	30 440	
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Pénalités et amendes fiscales	17	67120000
Subventions accordées	0	67150000
Autres charges exceptionnelles	940	67180000
Charges sur exercices antérieurs	1 116	67200000
Valeur comptable Eléments d'Actif cédés	2 692	67520000
Valeur comptable Eléments d'Actif financier cédés	0	67560000
Charges exceptionnelles diverses	1 000	67880000
Dotations provision litige exceptionnel	11 000	68751110
TOTAL	16 765	

3. EFFECTIFS

L'effectif au 31 décembre 2019 de l'Association se décompose de la façon suivante :

Entreprise Adaptée : 49 travailleurs handicapés
36 encadrants et administratifs
19 VRP

Fonds Social : 2 personnes

4. REMUNERATION DES CADRES DIRIGEANTS

Le total des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 221 283 € en 2019

5. VENTILATION DE L'IMPOT

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	276 462	1 010
Résultat exceptionnel	13 675	0
Résultat comptable	289 127	1 010

6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 162 euros, honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

*Fédération des Aveugles Alsace
Lorraine Grand Est*
**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2019
Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est
27, rue de la Première Armée - 67000 Strasbourg
Ce rapport contient 5 pages
Référence : FD-204-002

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schilligheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est

Siège social : 27, rue de la Première Armée - 67000 Strasbourg

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de partenariat avec la Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France relative aux modalités de collecte et répartition au titre du « 10 % Agefiph »

Entité co-contractante : Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France.

Personne concernée : Victor Roos, Membre de l'Association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est et Vice-président de la Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France.

Nature et Objet : La présente convention porte sur les modalités de collecte et répartition au titre de la collecte du « 10 % Agefiph ».

Modalités : Au titre de la présente convention, l'Association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est a perçu au cours de l'exercice un montant de € 551 700.

Convention de coopération avec l'Association Les Cannes Blanches

Entité co-contractante : Association Les Cannes Blanches.

Personne concernée : Victor Roos, Membre de l'Association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est et Président de l'Association Les Cannes Blanches.

Nature et objet : La convention de coopération du 15 juin 2016, signée avec l'Association Les Cannes Blanches définit les modalités de facturation relative aux prestations de supervision et d'encadrement et mise à disposition des locaux.

Modalités : Au titre de cette convention de coopération, l'Association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est a facturé sur l'exercice 2019 à l'Association les Cannes Blanches :

- Des prestations de supervision et d'encadrement pour un montant de € 161 680 TTC.
- Des loyers pour un montant de € 23 450 TTC.

Par ailleurs, l'Association Les Cannes Blanches a facturé au titre de l'exercice 2019 des travaux d'emballage, de réparation de chaises et de brosseuse à l'Association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est pour un montant de € 136 512 TTC.

Avance de trésorerie de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

Entité co-contractante : Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France.

Personne concernée : Victor Roos, Membre de l'Association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est et Vice-président de la Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France.

Nature et objet : La Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France a accordé une avance de trésorerie de € 300 000 à l'Association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est. Cette avance est remboursable à compter du 1er octobre 2016 sur une période de cinq ans. L'avance de trésorerie est rémunérée au taux de 1 %. Une révision de ce taux s'applique si le taux d'intérêt légal varie de plus ou moins 0,5 %.

Modalités : Au cours de l'exercice 2019, la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est a remboursé un montant de € 60 000 et € 1 425 TTC d'intérêts a été décompté sur l'exercice conformément au plan d'amortissement.

Acte de résiliation anticipée d'un contrat de bail et de constatation du transfert de propriété à titre onéreux des biens loués

Entité co-contractante : Association Bartischgut.

Personne concernée : Victor Roos, Membre de l'Association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est et Président de l'Association Bartischgut.

Nature et objet : Par acte authentique, en date du 6 décembre 2016, CUS Habitat a cédé à titre onéreux la propriété des bâtiments à l'Association Bartischgut, auparavant loué par contrat de bail à l'Association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est.

Dans ce contexte, les parties ont convenu expressément entre elles de résilier purement et simplement par anticipation le contrat de bail conclu le 2 avril 2008 et de transférer à titre onéreux les biens loués sus-désignés à l'association Bartischgut à compter du 31 décembre 2016.

Les parties ont convenu le transfert à titre onéreux des aménagements et agencements sus-désignés moyennant le prix de € 318 750 payable, sans intérêt, en 240 mensualités.

Modalités : Conformément à la convention, l'Association Bartischgut a remboursé à l'Association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est la somme de € 15 938 au titre de l'exercice 2019.



Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
9 octobre 2020

Rémunérations versées visées aux articles L.313-25 et R.314-59 du Code de l'action sociale et des familles

Les rémunérations au titre de l'année 2019 sont les suivantes :

	Montant
Collège des directeurs d'établissement	€. 102 796

Schiltigheim, le 9 octobre 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Florent Dissert
Associé